



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 20 juin 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

LIDL France SNC
Direction régionale de Metz-Métropole
1 rue Georges Pawlak
57645 Montoy Flanville

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration concernant de création d'un supermarché LIDL
Commune de Longeville les Metz
Accord avant le délai de 2 mois
P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA
Récépissé de déclaration

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Création d'un supermarché LIDL sur la commune de LONGEVILLE LES METZ**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 mai 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de LONGEVILLE LES METZ où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Division Aménagement – DDT 57
- Mairie Longeville

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE-POTIER

FICHE DE RENSEIGNEMENT

REJET D'EAUX PLUVIALES du magasin LIDL sur la commune de LONGEVILLE LES METZ

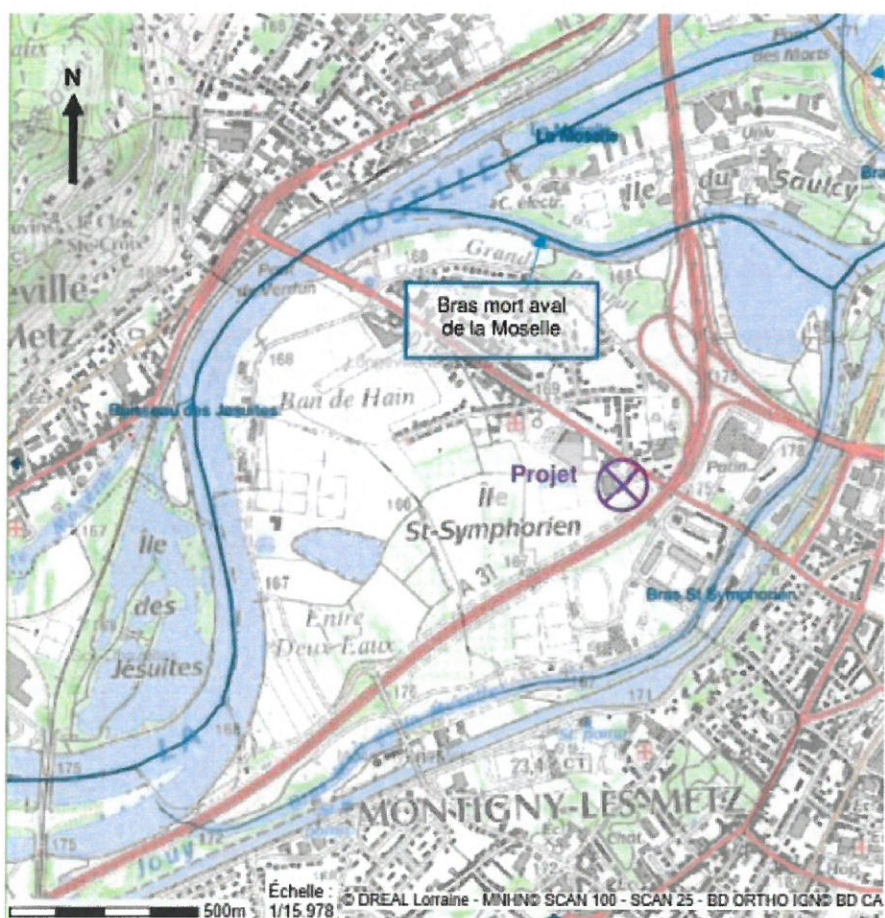
Récépissé n° 57-2019-00278

Rubrique	Intitulé	Régime	Projet	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
2.1.5.0	Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : - Supérieur ou égale à 20Ha (A) - Supérieur à 1Ha mais inférieur à 20Ha (D)	Déclaration	2,1 Hectare	Néant
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : - Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ² (A) - Surface soustraite supérieure ou égale à 400m² et inférieure à 10 000m² (D)	Déclaration	7 383 m²	Arrêté du 13 février 2002

GENERALITES

Maître d'ouvrage :
LIDL
ZA de la planchette
57645 Montoy-Flanville

Plan de situation :



DONNEES TECHNIQUES

Superficie : Projet = 2,1 ha

Dimensionnement : Infiltration totale des eaux perméabilité retenu de $6 \cdot 10^{-6}$ m/s.

Fréquence de retour : Pluie période de retour 30 ans

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

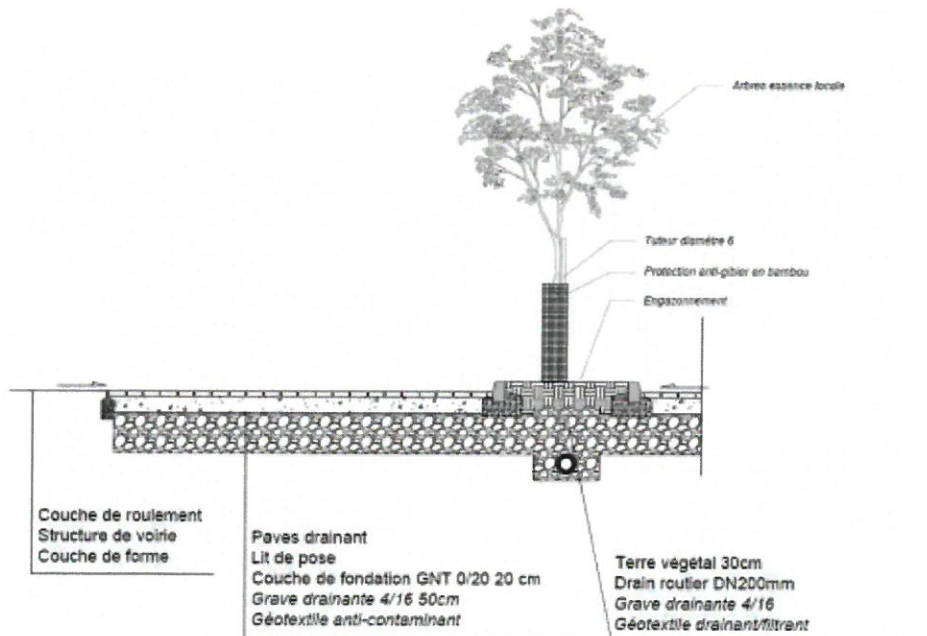
Bassin de rétention – Caractéristiques

Le bassin sera un bassin aérien au sein des espaces verts. Les caractéristiques du bassin sont les suivants :

Surface collectée (Ha)	Ouvrages	Volume (m ³)	Surface au fond (m ²)	Profondeur (m)	Débit de fuite (L/s)	Temps de vidange (Heures)
2,1	Bassin d'infiltration	333	1 225	0,4	7,3	18
	Massif drainant	215	1 436	0,5	8,6	18

Le trop-plein du massif drainant est dirigé vers le bassin d'infiltration. En cas de période de retour supérieure, les eaux pluviales resteront au sein des espaces verts au sud du projet. Des tranchées drainantes permettront d'acheminer les eaux de voiries vers le bassin d'infiltration.

Coupe type des massifs drainants :



Les ouvrages seront entretenus régulièrement.

